



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°2

Lot n° : 6a	Intitulé : MENUISERIES INTERIEURES
--------------------	---

TITULAIRE du MARCHE

SARL GENEVRIER MENUISERIE 74

593 rue de l'artisanat

Parc de Calvi

74 330 POISY

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

NOVEMBRE 2025

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée
à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

SARL GENEVRIER MENUISERIE 74

593 rue de l'artisanat
Parc de Calvi
74 330 POISY

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 6a	Intitulé : MENUISERIES INTERIEURES
--------------------	---

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 1 086 429,50 €HT
TVA (20%) : 217 285,90 €
Montant TTC : 1 303 715,40 € TTC

Montant du marché :	1 086 429,50 €HT	Initial
	1 047 989,50 € HT	Après avenant n°1

Article 5 – Objet de l'avenant n°2

Au niveau de la mezzanine de la salle culturelle, il a été demandé de fournir et poser un doublage OSB M1 teinté noir en remplacement du doublage initial en plaque de plâtre prévu au lot 7.

Le montant proposé pour la modification est 35 672 € HT

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Cet avenant ne concerne que la salle culturelle et sera pris en charge à 100% par la commune.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	35 672	7 134,40	42 806,40
Moins-values			

Montant de l'avenant n°2	35 672	7 134,40	42 806,40
Evolution du montant du marché	+3,28 %		
Variation cumulée du marché	-0,25 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché après avenant n°1	1 047 989,50	209 597,90	1 257 587,40
Montant de l'avenant n°2	35 672	7 134,40	42 806,40

Nouveau montant du marché	1 083 661,50	216 732,30	1 300 393,80
---------------------------	--------------	------------	--------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°2

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1, R. 2194-3 et R.2194-7 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°2

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 06a-03 du maître d'œuvre.

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le